



Projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex à Blainville

Mémoire de la MRC de Thérèse-De Blainville

**déposé dans le cadre de la consultation du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE)**

Le 1^e juin 2023

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-Trésorier
MRC de Thérèse-De Blainville

CONTEXTE

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Thérèse-De Blainville est l'une des MRC constitutantes de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et est aussi la porte d'entrée de la région des Laurentides. Sa population avoisine les 165 000 habitants répartie sur une superficie de 207 km² et dans 7 villes : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse. C'est un territoire qui offre les avantages de l'attractivité à la fois de la région métropolitaine et des Laurentides.

Pourquoi déposer un mémoire?

Le consensus scientifique entourant les bouleversements climatiques nous incite et nous oblige désormais à réfléchir et étudier tous les impacts environnementaux de nos agissements et activités, pour viser une réduction maximale de notre empreinte écologique. Il s'agit non seulement d'une responsabilité collective, mais aussi d'un devoir envers les générations qui nous succéderont. **C'est dans cet esprit que nous vous demandons de faire part d'une prudence réfléchie et d'une précaution raisonnable et sage dans les études menées et les recommandations offertes par le BAPE sur le projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stalex à Blainville.**

Les milieux humides et hydriques sont au cœur d'une biodiversité en santé. Leur protection et leur valorisation sont des priorités sur lesquelles nous mettons beaucoup d'énergie. En vertu de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* adoptée en 2017, nous sommes sur le point de pondre le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC. Ce dernier sera déposé d'ici décembre de cette année, et fournira les moyens et actions requis pour intégrer harmonieusement la conservation et la protection des milieux humides et hydriques à la planification de l'aménagement du territoire tout en favorisant un développement durable et structurant.

Une analyse en profondeur et systémique incontournable

Présent sur notre territoire depuis maintenant plus de 40 ans, les activités de Stalex sont uniques en leur genre et nécessitent une attention tout aussi unique. Ce projet d'envergure aura des impacts sur notre territoire pour des décennies, voire des siècles. Ainsi, nous demandons au **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'effectuer toutes les analyses et études qui seront jugées nécessaires pour assurer une prise de décision responsable et avisée.** En cohérence avec le caractère exceptionnel du projet à l'étude, **nous demandons au BAPE de mettre en place des mesures toutes aussi exceptionnelles en matière d'extension de délai, si celle-ci est jugée nécessaire pour assurer l'étude exhaustive et la compréhension totale de tous les tenants et aboutissants pouvant avoir un impact pertinent.** Le rapport doit s'avérer le plus complet possible et couvrir tous les angles requis; le temps ou les ressources ne doivent en aucun temps freiner cet objectif.

Dans la même veine, **le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) doit aussi mettre toute l'expertise, les efforts et la rigueur requis aux recherches, analyses et suivis nécessaires.** Leurs exigences se doivent d'être à la hauteur de l'envergure des impacts d'un tel projet. Une démonstration claire et sans équivoque des interventions rigoureuses et adéquates doit aussi être faite auprès des citoyens du territoire de la MRC dont celles et ceux de Blainville.

Un principe de précaution doit être mis de l'avant dans ce processus

Nous demeurerons attentifs quant aux travaux du BAPE et aux différents processus à venir dans le cadre de l'étude de ce projet. Nous réitérons par la présente que ce principe de précaution et de prudence n'est pas superflu comme concept ou outil de planification, mais constitue le socle de la confiance mutuelle requise pour assurer non seulement une acceptabilité du projet par la collectivité, mais aussi pour respecter notre engagement auprès des générations actuelles et futures. Advenant des besoins ou demandes spécifiques, il nous fera plaisir de partager notre expertise avec vous ou toute institution que vous jugerez d'intérêt.